

Nombre de membres : 34

N°2021-58

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 33

Pouvoirs : 7

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérrouard

Secrétaire de séance : Louis Furlaud

Objet : Subvention de fonctionnement allouée au budget principal du CIAS exercice 2021.

Monsieur le président explique qu'afin que le budget du CIAS soit équilibré, le Budget principal de la Communauté de Communes Ouest Limousin verse chaque année une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2021, le Conseil Communautaire a décidé de voter, à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif Principal 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VERSE**, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement au budget principal du CIAS d'un montant de 22 000,00 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Principal exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 657362.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210728-202106_202158-DE
Reçu le 30/07/2021